

Compte rendu du Comité de Programmation

Du lundi 16 novembre 2020, en visio conférence

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	Absent	Monsieur Mathieu GICQUEL	Absent
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Patrick VIGNE	Présent
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Présent	Monsieur Guillaume DEJY	Présent
Monsieur François PHILIP	Excusé	Monsieur Eric LIONS	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Présente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Excusé

Publics 6 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	Présent
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Présente
Madame Aurélie FRILET	Présente	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Excusé
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	Excusé
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Roland QUEINEC	Présent
Madame Claire ANDRES	Excusée	Monsieur Eric RANDU	Présent
Monsieur Nassire HADJOUT	Présent	Monsieur Claude DESCOMBES	Présent

Privés 10 / 10 voix délibérantes

Membres invités présents : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Participant à la réunion : Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR, Mesdames Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 16

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 10

En date du 16 novembre 2020, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en visio conférence. Monsieur Pierre Leroy, Président du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, ouvre la séance à 17h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 6 membres du collège public et 10 membres du collège privé.

Ordre du jour :

- 1/ Modification de la composition du comité de programmation**
- 2/ Nomination du Président**
- 3/ Modification du règlement intérieur du GAL**
- 4/ Projets présentés en opportunité**
- 5/ Projet pour sélection et programmation**
- 6/ Programmation du dossier Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2020**
- 7/ Informations diverses**

1/ Modification de la composition du comité de programmation

	TITULAIRE	SUPPLEANT	
Collège public	PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Pierre LEROY
	Parc naturel régional du Queyras	Christian BLANC	Mathieu GICQUEL
	CC du Pays des Ecrins	Jean CONREAUX	Patrick VIGNE
	CC du Briançonnais	Eric PEYTHIEU	Richard NUSSBAUM
	CC du Guillestrois et du Queyras	Nicolas CRUNCHANT	Guillaume DEJY
	Chambre d'Agriculture	François PHILIP	Eric LIONS
	Chambre de Commerce et d'Industrie	Hervé BUISSON	Jean Michel TIROLE
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Emmanuel SILVESTRE	Vincent BONNARDEL
	Economie Sociale et Solidaire (Udess)	Myriam JAMAL	Bernard ZANEBONI
Collège privé	Conseil de développement territorial	Joel PRUVOT	Luc MARCHELLO
		Jacques DEMOULIN	Jean-Pierre LAMIRAL
	Société civile Associations Entrepreneurs	Dominique BAYARD	Michel ROUSSEAU
		Miren KERBRAT	Muriel SANCHEZ
		Aurélie FRILET	Didier BRUNA-ROSSO
		Xavier DUMOULIN	Jonathan MOUNAL
		Olivier ANTOYE	Paul FAUGERAS
		Samuel LAVERGNE	Roland QUEINEC
		Claire ANDRES	Eric RANDU
		Nassire HADJOUT	Claude DESCOMBES



Via le tableau précédent, les nouveaux membres du comité sont présentés.

La composition du comité a été renouvelée à 50% suite aux élections municipales et un appel à candidature pour le collège privé.

La nouvelle composition sera précisée à l'autorité de gestion et à l'organisme payeur via la modification de l'annexe 3 de la convention les liant au GAL.

2/ Nomination du Président

Un candidat se présente : Monsieur Cyrille Drujon d'Astros membre public titulaire représentant le PETR.

Le Président du PETR Pierre Leroy soumet au vote cette candidature à la Présidence du GAL.
Les membres du comité votent à main levée. Aucune objection ni opposition ne sont signalées.

Résultat du vote

Nombre de membres ayant droit de vote	16 (dont 6 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Nombre de voix exprimées	16
Voix pour Cyrille Drujon d'Astros	16
Abstention	0
Contre	0

Monsieur Cyrille Drujon d'Astros est élu président du GAL Pays du Grand Briançonnais à l'unanimité.

3/ Modification du règlement intérieur du GAL

Le règlement intérieur a été transmis aux membres du comité pour appropriation par les nouveaux membres et soumettre des modifications relatives à la nouvelle composition du comité et présidence du GAL.

Modification de la composition du comité de programmation :

La représentation du Conseil de développement au sein du comité passe de 3 à 2 sièges ; par conséquent le nombre de sièges pour les représentants de la société civile, du monde associatif et des entrepreneurs passe de 7 à 8 sièges.

Extrait du règlement intérieur page 2 – Chapitre 1 point 1 :

Pour les représentants privés – socioprofessionnels :

20 membres, 10 titulaires et 10 suppléants

- Des membres adhérents au Conseil de développement territorial Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras (~~Soit 3 titulaires et 3 suppléants~~)(Soit 2 titulaires et 2 suppléants)
- Des membres du secteur privé sélectionnés par le Conseil de développement territorial (~~Soit 7 titulaires et 7 suppléants~~)(Soit 8 titulaires et 8 suppléants)

Les membres privés votants doivent représenter plus de la moitié des membres votants de ce comité.



Désignation et rôle d'un Vice-Président

Le Président du GAL propose de désigner un vice-Président du GAL, qui pourra le suppléer dans l'exercice de ses tâches.

Monsieur Jacques Demoulin membre privé titulaire Président du Conseil de développement indique son intérêt pour être vice-Président

Il n'y a pas d'autre candidat, ni d'objection ou d'opposition.

Monsieur Jacques Demoulin est nommé vice-Président du GAL Pays du Grand Briançonnais.

Le règlement intérieur est modifié selon cette nouvelle organisation.

Extrait du règlement intérieur page 3 – Chapitre 1 point 4 :

4. Désignation et rôle du Vice-Président

~~Trois vice-présidents sont désignés~~ Un vice-Président est désigné suite à l'élection du Président du GAL. ~~Les quatre Président et vice-présidents doivent appartenir pour deux membres au collège public et deux membres au collège privé. Dans la mesure du possible, la parité homme/femme doit être favorisée.~~

Si le Président juge nécessaire d'organiser un bureau en vue de la préparation d'un comité de programmation, ~~les vice-Présidents-y participent.~~ Le Président de la structure porteuse du GAL pourra être convié. Ils sont chargés d'aider le Président dans la prise de décision.

En l'absence du Président du GAL (indisponibilité imprévisible, en conflit d'intérêt, ...), le vice-Président ~~issu du collège public~~ anime le comité de programmation.

Le Président du GAL soumet au vote les modifications du règlement intérieur.

Nombre de membres ayant droit de vote	16 (dont 6 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Nombre de voix exprimées	16
Voix pour les modification du RI	16
Abstention	0
Contre	0

Les modifications du règlement intérieur du GAL sont adoptées à l'unanimité.

La nouvelle version du règlement sera adressée à l'autorité de gestion et à l'organisme payeur conformément aux dispositions précisées dans la convention les liant au GAL.

4 / Projets présentés en opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route distribuée à tout nouveau membre du comité, servant à analyser le nouveau projet présenté en opportunité. La fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée sur la page internet dédiée aux membres du comité, ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Objectifs :

- Coordonner et de piloter l'ensemble des services du territoire (plus de 10 opérateurs) pour promouvoir une mobilité durable.
- Réduire la dépendance du territoire à la voiture individuelle tant sur le territoire que pour l'accès à celui-ci
- Promouvoir un service de transport en commun unifié, performant et accessible au plus grand nombre (agrandissement du ressort territorial du Transport Urbain Briançonnais, simplification des renforts saisonniers de l'offre de transport, ouverture des transports scolaires à la population),
- Développer les mobilités partagées (autostop partage, co-voiturage)
- De développer les mobilités actives (pétions, cyclo).

Contenu :

- Création d'un poste de chargé de mission mobilité
- Positionnement de la Communauté de communes comme acteur incontournable pour une prise de compétence mobilité

Coût total du projet	45 327 € TTC	Détails
Frais salariaux	38 927	1 ETP créé sur un an
Coûts indirects		15 % des frais salariaux
Prestations en communication et création d'outils	2 000	Communications diverses pour faire connaître le projet de mobilité et les services mis à disposition
Frais de réception	2 400	Pour réunions, frais de bouche et location de salle et de stands
Equipement matériel	2 000	Equipement en matériel informatique

Questions/Réponses avec le porteur :

Des questions portent sur l'organisation entre les structures intervenant pour la mobilité : Un opérateur unique gèrera-t-il les transports ? Des sous-traitances sont-elles prévues ? Quels moyens seront mis en œuvre ?

Quand la Communauté de communes a adopté son SCoT, elle a présenté un important volet sur la mobilité avec actions fléchées et réparties par territoire et « axe de circulation ». Dans la mise en œuvre du plan d'actions, une consultation du public sera faite. Des données plus techniques sur le contenu des fiches du plan d'actions pourront être fournies.

Il est demandé s'il peut y avoir une articulation avec les autres Communautés de communes du PETR. Il y a une volonté d'avoir des outils communs entre EPCI.

Il est rappelé l'enjeu de maintenir une desserte ferroviaire pour notre territoire.



Débat et vote :

Le porteur du projet est remercié pour sa présentation et quitte la visio conférence.
Les membres en situation de conflit d'intérêt sont déconnectés temporairement de la visio conférence en étant mis en « salle d'attente ».

Certains membres estiment que LEADER n'a pas à financer ce type de projet.
L'intérêt du projet est bien identifié pour développer la mobilité sur le territoire et répondre à des besoins récurrents.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	16 (dont 6 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	3
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Favorable

Coopérer pour l'innovation sociale
MJC du Briançonnais centre social – Comptoir des Assos (GAL PGB)
Udess – France Active – ADHELA (GAL Pays Gapençais, SUD, Sisteronais Buëch)

FICHE ACTION 9

Ce projet de coopération est porté par cinq structures dont deux localisées sur le Grand Briançonnais. Ces deux dernières déposeront leur dossier de demande de subvention auprès du GAL, quand aux trois autres auprès des GAL Pays Gapençais, Pays SUD et Pays du Sisteronais Buëch en cas d'avis favorable d'opportunité.

Objectifs :

- Être plus efficace collectivement dans notre communication
- Mutualiser les informations sur les outils financiers, de conseil et de formation pour outiller les acteurs locaux
- Expérimenter des dispositifs complémentaires de mutualisation de trésorerie pour faire face aux délais de versement de subventions et des commanditaires
- Expérimenter des dispositifs de mutualisation de moyens via des prestations croisées afin de diminuer les besoins en fonds de roulement de d'augmenter le fond de roulement des partenaires.

Actions sur 24 mois :

- **Action 1 : Être plus efficace collectivement dans notre communication :** Connaître et faire connaître ce qui existe sur le département et mutualiser les bonnes pratiques de communication – Questionnaire commun et stratégie de communication
- Action 2 : Mutualiser les informations sur les outils financiers, de conseil et les formations
- **Action 3 : Mutualisation financière :** Etude des actions menées, benchmarking, construire le cahier des charges et abonder le fonds de mutualisation test, expérimenter les prêts de trésorerie inter structures, gérer la ligne de prêt, capitalisation pour construire une modélisation.
- Action 4 : Favoriser et simplifier les mutualisations et les moyens

Mise en place d'une méthodologie collective et d'outils entre les partenaires de la coopération : plateforme numérique, annuaire et cartographie des salles mises à disposition, soutien de 2 ou 3 porteurs sur l'avance de trésorerie, évaluation et retour expérience.

Coût total du projet	MJC 30 030 € TTC	Comptoir des Assos 27 309 € TTC	Détails Sur 2 ans
Frais salariaux	20 527	18 215	0,4 ETP sur le Gd Briançonnais
Coûts indirects	3 822	3 214	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	1 500	1 500	
Prestation Plateforme numérique	2 700	2 700	Prestations divisées de manière égale entre les 5 porteurs
Prestation Gouvernance et évaluation	1 680	1 680	

Budget prévisionnel total de la coopération sur le Département : 167 751 €.



Questions/Réponses avec le porteur :

Quelques précisions sont demandées sur les actions envisagées. La MJC interviendra majoritairement sur l'action 3, quant au Comptoir des Assos sur l'action 1. Chaque structure participe à la réalisation de toutes les actions avec un degré d'intervention variable selon son champ d'action, ses compétences acquises ou à acquérir via la coopération.

Il est demandé comment perdurera l'opération à l'issu du financement LEADER : l'aide financière permettra de mettre un fonctionnement en place avec des outils, de faire de premiers tests et identifier les expériences ; une fois la plateforme opérationnelle, du temps agent sera valorisé pour le suivi et utilisation du dispositif, moindre que pour la mise en place du projet.

Une question porte sur l'articulation entre le projet et les actions menées par la Chambre régionale d'Economie Sociale et Solidaire (Cress) : Le projet lui a été présenté et ses résultats nourriront les démarches de la Cress.

Débat et vote :

Les porteurs du projet sont remerciés pour leur présentation et quittent la visio conférence. Les membres en situation de conflit d'intérêt sont déconnectés temporairement de la visio conférence en étant mis en « salle d'attente ».

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	16 (dont 6 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	3
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Favorable sous réserve d'une bonne articulation avec la CRESS

Monsieur Olivier Antoyé quitte la séance, il est remplacé par son suppléant présent Monsieur Paul Faugas.

Messieurs Jean Conreaux, Patrick Vigne et Pierre Leroy quittent la séance devant honorer d'autres réunions.

Ce projet de coopération est porté par deux structures dont une localisée sur le Grand Briançonnais. Cette dernière déposera son dossier de demande de subvention auprès du GAL Pays du Grand Briançonnais et la structure partenaire auprès du GAL Pays SUD si avis d'opportunité favorable.

Objectifs :

- Donner la parole aux publics : habitants, citoyens et acteurs du territoire.
- Encourager l'implication des citoyens et acteurs locaux autour des enjeux des territoires.
- Aider les publics cibles à devenir acteurs de l'information et de leur territoire (éducation populaire)
- Coopérer pour développer des actions et gagner en compétences

Contenu :

Via l'animation participative les porteurs de l'opération co-animeront le projet et co-construiront les actions avec des partenaires et les publics cibles selon 4 axes de travail :

- Coopération, temps de rencontres et de partage d'expériences entre les deux structures
- Formation des bénévoles et citoyens aux techniques vidéos et méthodes journalistiques
- Animation de réseau et d'ateliers participatifs pour les acteurs locaux sur les enjeux du territoire : les thématiques envisagées sont pour le moment la culture, l'information et médias, les déchets et la santé.
- Valorisation des ressources compilées et produites à travers un travail de diffusion et de communication partagée.

Coût total du projet	78 469,50 € TTC	Détails Sur 22 mois
Frais salariaux	58 740	Frais salariaux = 2670h de travail x 22€ / 0,68 ETP animation + 0,12 ETP gestion
Coûts indirects	8 811	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	367	Déplacements d'animations et de mise en réseau
Prestation en ingénierie / de services	3 911,50	Prestation de services (partagées entre les 2 porteurs) = 7823 € pour les deux structures : - prestation de service buffet / atelier - Prestation de service animation / atelier - Prestation de formation journalistique
Communication	6 640	- Diffusion numérique - Communication générale sur le projet - Graphisme

Questions/Réponses avec le porteur :

Des précisions sont données sur la mise en œuvre des actions par les deux partenaires sur territoire : Chaque action sera chacune réalisée deux fois, une par territoire.

Il est demandé si un partenariat est envisagé avec La Ruche : Elle pourra être un potentiel prestataire pour la création journalistique.



Le porteur ajoute qu'il y a une volonté d'ouvrir les travaux à de nouveaux partenaires
 Un questionnaire a été conduit en amont pour connaître les besoins.
 Une question porte sur les modalités de prise de contact. Il y aura site facebook, des mailings d'invitation plus large et une communication grand public et spécifique selon les actions.
 En se rapprochant de Rions de Soleil, le Comptoir des Assos remet en cause son fonctionnement et recherche de nouvelles manières de communiquer.

Débat et vote :

Les porteurs du projet sont remerciés pour leur présentation et quittent la visio conférence.
 Les membres en situation de conflit d'intérêt sont déconnectés temporairement de la visio conférence en étant mis en « salle d'attente ».

Le Président du GAL Cyrille Drujon d'Astros quitte la séance suite à un problème de connexion.
 Monsieur Jacques Demoulin, vice-Président du comité assure la présidence de la séance.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le vice-Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 4 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Défavorable



Ce projet de coopération est porté par quatre structures qui œuvreront sur le Département des Hautes Alpes et déposeront leur dossier de demande de subvention auprès des GAL Pays du Grand Briançonnais, Pays Gapençais, Pays SUD, Pays Sisteronais Buëch si avis d'opportunité favorable. L'AdDET et Agribio 05 solliciteront le LEADER du Grand Briançonnais pour une partie de leurs dépenses. L'Université Grenoble Alpes fera une unique demande auprès du GAL Pays du Grand Briançonnais pour les dépenses du Jardin du Lautaret.

Objectifs :

- Valoriser un patrimoine immatériel des Hautes Alpes en matière d'utilisation des plantes médicinales
- Se positionner sur un marché à forte demande en plantes aromatiques et médicinales
- Associer différents acteurs aux compétences complémentaires en agriculture et agronomie, en transformation et en gestion réglementaire des plantes ainsi qu'en économie et en organisation des filières locales de production
- Créer une véritable filière
- Augmenter des surfaces cultivées en PPAM
- Soutenir les entreprises concernées par la structuration de cette filière (40 entreprises et près d'une centaine de cueilleurs)
- Avoir des retombées sur les chiffres d'affaires et l'emploi (dont activités saisonnières)

Contenu :

- Investissement dans des outils de culture, de première transformation et de conservation pour le Jardin du Lautaret et Acanthis,
- Identification d'espèces créatrices de valeur (plantes fraîches et sèches, molécules d'intérêt) dans les marchés de la cosmétique, des compléments alimentaires, de la parfumerie, etc,
- Mise en culture et suivi des itinéraires culturels chez les producteurs ou bien dans des lieux expérimentaux,
- Evaluation de l'influence de divers paramètres afin d'identifier les conditions de culture les plus favorables à la production des molécules d'intérêt par la plante (conditions environnementales, notamment altitudinales, mais également période de récolte...),
- Détermination de procédés de transformation et de valorisation des plantes et leurs conditions d'acquisition et d'organisation,
- Accompagnement technique, économique et juridique des producteurs,
- Identification d'un modèle économique viable pour les producteurs et les industriels afin d'organiser des circuits courts d'approvisionnement créateurs de valeur pour les entreprises haut-alpines,
- Construction d'une offre globale d'aide au développement de la filière : parcelles agricoles expérimentales, identification de foncier disponible pour ces activités, investissements locaux dans des process de transformation, politique publique incitative, ingénierie financière, promotion, etc.
- Mobilisation de réseaux, les étendre, y compris à l'international, et promotion de cette filière lors d'événements locaux et nationaux.

L'ensemble des actions menées va générer la création de 2 ETP (au Jardin du Lautaret et Agribio 05)

Coût total du projet	En € TTC	ADDET 50 610	Agribio 13 625	UGA 101 000
Frais salariaux + coûts indirects + frais de mission		23 235	13 625	60 000
Etudes de marché et préparation de la commercialisation de produits		2 000		
Frais d'outils promotion et de communication		3 750		
Opérations de promotion (salons)		16 500		41 000
Expertise de structuration et d'animation de filière agricole locale		5 125		

Budget prévisionnel total de la coopération sur le Département : 480 000 € ; Budget AdDET divisé par 4 / Budget Agribio 05 : clé de proratisation choisie, basée sur le nombre d'agriculteurs concernés par territoire : GAL Sisteronais-Buëch : 40 %, GAL Pays Gapençais : 35 %, GAL Pays SUD, 11 %, Gal PGB 14 %

Questions/Réponses avec le porteur :

Des précisions sont apportées sur la production française qui connaît un important déficit au niveau national comme local.

Trois parcelles localisées sur le Pays du Grand Briançonnais sont ciblées pour mener l'expérimentation. Statistiquement, partir sur trois parcelles permettrait une bonne analyse mais on pourrait augmenter le nombre. Une demande porte sur l'incidence de développer ce type de culture par rapport à d'autres, en particulier nourricières. Il n'y aurait pas de concurrence avérée. Seules quelques terres seraient concernées et une répartition peut se faire aisément.

La problématique porte plutôt sur l'eau.

Il est demandé combien de plantes sont concernées : Cinq à six plantes mais c'est le marché qui dictera la production.

Ce projet est qualifié d'innovant et structurant pour le territoire avec une belle perspective de développement. Une réflexion sur le foncier plus poussée pourra être attendue par la suite.

Débat et vote :

Les porteurs du projet sont remerciés pour leur présentation et quittent la visio conférence.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le vice-Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	14 (dont 4 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	14

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

Objectifs :

- Découverte et mise en valeur des patrimoines du Guillestrois-Queyras (historiques, culturels, naturels, immatériel mémoire) via le levier culturel dans une logique de tourisme de proximité s'adressant en particulier aux habitants du territoire du PETR et plus largement, de l'ensemble du département.
- Création d'une dynamique territoriale autour de pratiques artistiques appuyée sur une démarche de coopération inter-structures et inter-territoriale attractive pour la population départementale (intelligence collective).
- Appui sur l'Histoire de la contrebande propre au Guillestrois-Queyras pour susciter l'intérêt et la mobilité de la population, entretenir des valeurs fédératrices et le lien avec le territoire.
- Mise en réseau de différents acteurs du territoire et mise en place de nouveaux partenariats pérennes.
- Diversification de l'offre touristique permettant une adaptation du territoire aux enjeux climatiques : « un tourisme de proximité sur 4 saisons ».

Actions :

- Organisation de résidences artistiques dans le but de mener un travail de récolte de paroles et d'expériences d'habitants.
- Proposition de stages et week-ends de pratiques artistiques autour d'œuvres composées à partir de la récolte de paroles et d'expériences d'habitants sur le thème de la contrebande. Ces moments seront agrémentés de veillées et balades contées, conférences thématiques pour (re)découvrir le territoire du Guillestrois-Queyras . Il s'agit d'une offre ciblée de produits culturels packagés (pratique artistique/découverte patrimoniale) favorisant un tourisme de proximité à l'attention des habitants.
- Partage d'expériences sur le tourisme endogène avec d'autres territoires
- Formation interne des bénévoles et salariés gravitant autour du projet pour conforter et améliorer les méthodes de travail collaboratives.
- Création d'une vidéo ou d'un reportage qui permettra de valoriser le projet et de garder une trace digitale des paroles d'habitants collectées et du travail de création artistique.

Coût total du projet	96 400 € TTC	Détails
Frais salariaux	47 380	0,25 ETP pour MusiQueyras et 0,30 ETP pour ACSSQ
Frais déplacements	2 490	
Prestations	30 900 5 850	Prise de son (veillées), Repas bénévoles (Résidence musique n°1), Conférences (Veillées) Prestations artistiques, Accompagnateur moyenne montagne (Weekend à Jervis), Hébergement bénévoles (Weekend à Jervis) et stagiaires Conférences histoire des villages Communication
Frais de réception	4 830	
Formation	2 850	

Questions/Réponses avec le porteur :

Des précisions sont demandées sur les partenariats envisagés avec les acteurs locaux. Certains sont déjà bien effectifs, de nouveaux seront créés, d'autant plus pour faire perdurer l'offre après le projet LEADER.

Une demande porte sur la capacité d'auto financement des associations et en particulier l'avance de trésorerie. Les associations se sont rapprochées de France Active auprès de laquelle elles vont déposer un dossier. L'ACSSQ sort d'un projet Alcotra démontrant sa capacité à gérer les paiements différés des subventions.

Débat et vote :

Les porteurs du projet sont remerciés pour leur présentation et quittent la visio conférence.

Madame Myriam Jamal et Monsieur Joël Pruvost quittent la séance.

Monsieur Nicolas Crunchant se déclare en situation de conflit d'intérêt.

Les membres en situation de conflit d'intérêt sont déconnectés temporairement de la visio conférence en étant mis en « salle d'attente ».

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le vice-Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 3 membres du collège public et 9 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Position de la Région : Favorable

Monsieur Eric Peythieu quitte la séance.

5/ Projet pour sélection et programmation

Le projet « Efficacité énergétique : expérimentation au service de la rénovation des bâtiments », porté par le SyMEnergie05 initialement inscrit à l'ordre du jour de ce comité, sera soumis à sélection et programmation du FEADER lors d'une prochaine séance.

Un dossier est soumis à la sélection et programmation : Un soutien préparatoire à la coopération qui est directement présenté au comité sans passage en opportunité.

Le porteur ne sollicite pas la participation financière de la Région. Il valorisera son autofinancement pour appeler le FEADER.

Soutien préparatoire :
Repenser l'attractivité économique du Grand Briançonnais – Offre de services aux entreprises et politique d'accueil de nouveaux actifs
Agence départementale pour le développement économique et touristique

FICHE ACTION 9 SP

Ce projet est une demande de soutien préparatoire à la coopération. Il vise à identifier des partenaires hors territoires du GAL pour travailler sur des questions d'attractivités et de maintien des actifs sur le territoire avec qui partager des expériences et tester de nouvelles opérations. Des investigations sont initiées auprès d'agences en Auvergne et de Bretagne.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 15/20.

Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	8 421,61 €	8 421,61 €
Coût total du projet	8 421,61 €	
Assiette éligible		8 421,61 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	71,25 %
Montant aide publique	6 000 €
Financier	Montant
Autofinancement du MOP	2 400,00 €
FEADER	3 600,00 €
Autofinancement	2 421,61 €

Le vice-Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 2 membres du collège public et 9 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 3 600 € de FEADER

6/ Programmation du dossier Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation 2020

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2020

PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras

FICHE ACTION 10

Pour 2020, le budget prévisionnel est le suivant :

Animation/Fonctionnement GAL 2020 Montants retenus par postes de dépenses				
Postes de dépenses	Montants présentés HT	Montants retenus HT	Montants présentés TVA	Montants retenus TVA
Frais de personnel	89 937,88 €	89 937,88 €		
Coûts indirects	13 490,68 €	13 490,68 €		
Frais de déplacements/restauration	3 839,94 €	3 839,94 €	52,44 €	52,44 €
Total	107 268,50 €	107 268,50 €	52,44 €	52,44 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Source de financement	Montant prévisionnel présenté	Montant retenu
REGION	42 928,38 €	42 928,37 €
FEADER	64 392,56 €	64 392,55 €
Total prévisionnel projet	107 320,94 €	107 320,92 €

Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement	375 000,00 €
Enveloppement disponible après engagement FEADER (après programmation 2019)	271 768,74 €
Enveloppement disponible après engagement FEADER (après programmation 2020)	207 376,19 €

La Région a voté sa participation financière le 19 juin 2020.

Le vice-Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote	11 (dont 2 membres du collège public et 9 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 64 392, 55 € de FEADER

7/ Informations diverses

Enveloppe financière supplémentaire à mobiliser en 2021 :

La Région SUD PACA, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, va recevoir une enveloppe supplémentaire de FEADER de plusieurs millions d'euros fléchés pour le programme LEADER. Ce financement provient du budget de la prochaine programmation 2021 – 2027, dans le cadre de la période de transition 2021- 2022.

Cette enveloppe sera partagée entre les 12 GAL régionaux sur la base d'une sollicitation faite par la structure porteuse du programme LEADER, stipulant la somme de FEADER souhaitée et argumentant comment le GAL compte la dépenser.

Il est également envisagé de pouvoir prolonger la période de mise en œuvre du programme.

Il conviendra dans les prochains mois d'estimer l'enveloppe à demander.

Date du prochain comité :

La prochaine réunion est envisagée pour fin janvier 2021.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 20h50. Un compte rendu est édité.

Le 08 janvier 2021

Le Président du GAL

